

**ROYAUME DU MAROC**  
**Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique**  
**Avis d'Appel d'Offres Ouvert sur Offre de Prix**  
**N° 20/2024/AMEE**

**Séance Publique**

Le 26 novembre 2024 à partir de heures, il sera procédé, dans les bureaux de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE), sis à Espace les Patios, 1<sup>er</sup> étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'Offres ouvert sur offres de prix N° 20/2024 pour la réalisation d'un marché concernant « **L'achat de fournitures de bureau** »

Lieu de La livraison des fournitures doit se faire à l'adresse suivante de l'AMEE:

- **Représentation de l'AMEE à Marrakech, Rue El Machaâr El Haram, Issil Marrakech.**

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au niveau du Bureau d'ordre au siège de l'AMEE à Rabat à l'adresse : Espace les Patios, 1<sup>er</sup> étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargeable sur le site de l'AMEE : [www.amee.ma](http://www.amee.ma) ou sur le portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'acquisition du dossier d'appel d'offres est gratuite.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret n° 02-22-431 chaabane 1444 du (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par les articles 5-8-11 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent obligatoirement déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'Economie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

- **Le cautionnement provisoire est fixé à : Mille Cinq Cent dirhams (1 500,00 DH) : cette caution devra être constituée au niveau du Portail Marocain des Marchés publics.**

- **L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à : Quatre-vingt-deux mille neuf cent soixante-neuf dirhams et vingt centimes Dirhams Toutes Taxes Comprises (82 969,20 DH TTC)**

